

SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET
DE SES AFFLUENTS

Siège social : Mairie 31230 L'ISLE EN DODON
Adresse administrative : La rente 32130 SAMATAN
Tel : 05.62.62.05.68 – www.sygesave.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



TABLE DES MATIERES

I. LE SYGESAVE ET SON FONCTIONNEMENT	4
1. Le territoire.....	4
2. Les compétences.....	5
3. Les élus.....	5
4. L'équipe.....	6
II. LES ACTIVITES DU SYGESAVE EN 2022	10
1. Présentation du programme d'actions du SYGESAVE.....	10
2. Le « Pseudo PAPI ».....	11
1) Gestion de la crue des 10, 11, 12 et 13 janvier 2022	11
2) Etude complémentaire des systèmes d'endiguement.....	12
3. Le Programme Pluriannuel de Gestion	13
1) Les travaux	13
a. L'entretien des zones sensibles	13
b. L'enlèvement sélectif des embâcles.....	16
c. Les plantations.....	20
d. La gestion des invasives.....	20
e. La gestion du transport solide	23
f. La restauration des zones humides	25
2) Les études et l'animation	27
a. La sensibilisation et la communication.....	27
b. La communication auprès du grand public.....	28
c. La gestion des zones humides.....	30
d. Intervention auprès des riverains (privés ou collectivités).....	32
e. L'amélioration de la connaissance du bassin versant.....	34
f. Les actions en faveur de la lutte contre l'érosion	42
g. Formations et contacts différents partenaires	42
III. LE BILAN FINANCIER 2022	44
1. Les dépenses de fonctionnement.....	44
2. Les recettes de fonctionnement	44
3. Les dépenses d'investissement	45
4. Les recettes d'investissement	46
5. Résultat de l'exercice et résultat cumulé.....	46
1) Résultat de l'exercice 2022	46
2) Résultat cumulé.....	46

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Territoire du SYGESAVE	4
Figure 2. Organisation du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents au 31/12/2021	8
Figure 3. Organigramme de l'équipe du SYGESAVE	9
Figure 4. Save à L'Isle en Dodon	14
Figure 5. Save à Marestaing	14
Figure 6. Save à Grenade	14
Figure 7. Gay à Clermont-Savès	14
Figure 8. Localisation des ponts entretenus en 2022	15
Figure 9 : La Save à Anan	17
Figure 10 : La Save à Cadeillan	17
Figure 11 : Le Bigo à Cazaux-Savès	17
Figure 12 : La Save à Grenade	17
Figure 13. Localisation des embâcles extraits en 2022	18
Figure 14 : Plantation en rive gauche de la Save à Cadeillan	20
Figure 15. Bâchage Renouée du Japon (Samatan)	21
Figure 16. Fauchage Renouée du Japon	21
Figure 17. Ecorçage des érables	21
Figure 18. Arrachage de buddléia	22
Figure 19. Arrachage du Myriophylle et du Grand Lagarosiphon	23
Figure 20 : Atterrissement à Montmaurin avant traitement	24
Figure 21 : Traitement de l'atterrissement	24
Figure 22 : Travaux de recharge sédimentaire à l'Isle en Dodon	24
Figure 23 : Implantation de blocs isolés	24
Figure 24 : Passage busé restauré	25
Figure 25 : Passage à gué	25
Figure 26 : Les étudiants de l'IUT HSE sur le terrain	27
Figure 27 : Les lycéens de l'Isle Jourdain à la découverte de l'écosystème rivière	27
Figure 28. Page d'accueil du site internet	28
Figure 29. Exemples de la newsletter Save et vous	29
Figure 30 Visite terrain de la Commission Géographique Save du SAGE NRG	30
Figure 31 Les Rats d'eau de la Save à Lévigac, Menville et Montaigut-sur-Save	30
Figure 32. Balance (détermination des densités de populations)	39
Figure 33. Nasse (détermination des aires de répartition)	39
Figure 34 : Aires de répartition des écrevisses envahissantes d'après la campagne 2022	40
Figure 35 : Localisation des stations de suivi de la thermie	41
Tableau 1. Répartition des membres du comité syndical par collectivités	5
Tableau 2. Stagiaires et sujets de stages en 2022	7
Tableau 3. Entretien des zones sensibles du territoire du SYGESAVE	13
Tableau 4. Embâcles extraits en 2021	16
Tableau 5. Animations en milieu scolaire réalisées par le SYGESAVE en 2022	27
Tableau 6. Participation du SYGESAVE à des événements spécifiques en 2022	29
Tableau 7. Interventions auprès des riverains (privés ou publics)	32
Tableau 8 : Résultats des campagnes de suivi des écrevisses exotiques menées en 2022	39
Tableau 9 : Formations et réunions auxquelles ont assisté les techniciens	42

I. LE SYGESAVE ET SON FONCTIONNEMENT

1. Le territoire

Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGESAVE) a été créé au 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des 3 anciens syndicats existants sur le bassin de la Save :

- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Save et de la Gesse
- le Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de la Save Gersoise
- le Syndicat Mixte de Gestion de la Save Aval

Depuis le 26 juillet 2019, le Syndicat regroupe **10 collectivités** :

- La C.C. du Plateau de Lannemezan (3 communes)
- La C.C. Cœur et Coteaux du Comminges (51 communes)
- La C.C. du Savès (29 communes)
- La C.C. Côteaux Arrats -Gimone (3 communes)
- La C.C. de la Gascogne Toulousaine (11 communes)
- La C.C. Bastides de Lomagne (2 communes)
- La C.C. Cœur de Garonne (6 communes)
- La C.A. du Muretain (4 communes)
- La C.C. du Grand Ouest Toulousain (4 communes)
- La C.C. des Hauts Tolosans (15 communes)

Le Syndicat intervient ainsi sur le territoire de **128 communes**.

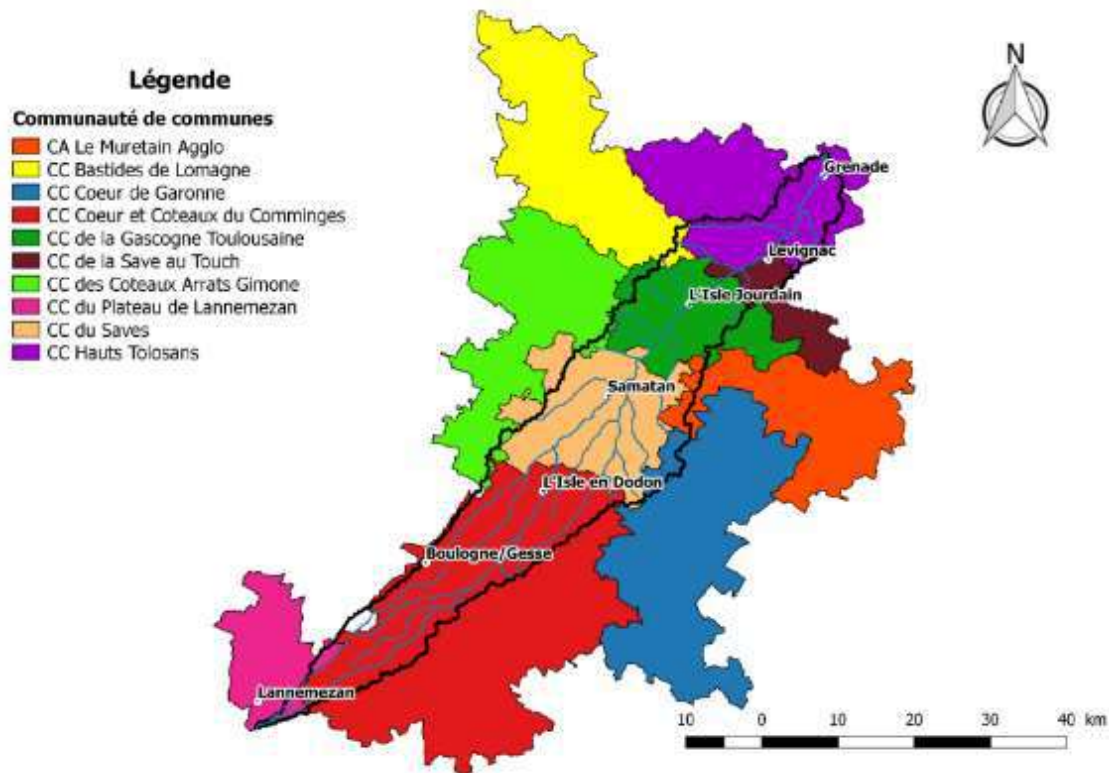


Figure 1. Territoire du SYGESAVE

2. Les compétences

Depuis le 29 août 2018, le Syndicat est doté de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant aux items 1, 2, 5, 8, de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- Aménagement du bassin versant de la Save
- Entretien et aménagement des cours d'eau, identifiés « masse d'eau » : la Save, la Gesse, l'Aussoue, la Boulouze, la Seygouade, la Bernesse, la Houytere, l'Esquinson, le Bigo, le Laurio, l'Empeyblanc, le Gay, le Noailles, le Cédât, le Rémolun, l'Arsène, le Ribarot, Larjo, le Goudex, la Gradoue, l'Espienne, la Lieuze, lacs et plans d'eau publics, situés sur le lit mineur des susdits cours d'eau, y compris les accès à ces derniers
- Défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exclusion de celles situées dans le département des Hautes-Pyrénées, ainsi que des formations boisées riveraines

3. Les élus

Le SYGESAVE est administré par un **comité syndical** composé de **34 délégués** titulaires et 34 délégués suppléants.

La répartition entre les membres est basée sur des strates de population définies dans les statuts.

Tableau 1. Répartition des membres du comité syndical par collectivités

Collectivités	Nombre titulaires	Nombre suppléants
La C.C. du Plateau de Lannemezan	3 titulaires	3 suppléants
La C.C. Cœur et Coteaux du Comminges	6 titulaires	6 suppléants
La C.C. du Savès	6 titulaires	6 suppléants
La C.C. Côteaux Arrats -Gimone	1 titulaire	1 suppléant
La C.C. de la Gascogne Toulousaine	6 titulaires	6 suppléants
La C.C. Bastides de Lomagne	1 titulaire	1 suppléant
La C.C. Cœur de Garonne	1 titulaire	1 suppléant
La C.C. du Muretain	1 titulaire	1 suppléant
La C.C. du Grand Ouest Toulousain	3 titulaires	3 suppléants
La C.C. des Hauts Tolosans	6 titulaires	6 suppléants

En 2022, le Comité Syndical, s'est réuni **4 fois et a pris 19 délibérations**.

Le **bureau** syndical est composé de **10 membres** issus du Comité Syndical.

- Un Président : Jean-Luc DUPOUX (C.C. Gascogne Toulousaine)
- 2 Vice-Présidents :
 - Alain FRECHOU (C.C. Cœur et Côteaux du Comminges)
 - François CODINE (C.C. Hauts-Tolosans)
- 7 membres :
 - Eliane MARSIGLIO (C.C. Bastide de Lomagne)
 - Georges DE LORENZI (C.C. Côteaux Arrats-Gimone)
 - Robert CASSAGNE (CA Muretain)

- Pierre-Alain DINTILHAC (C.C. Cœur de Garonne)
- Christian TAUZIN (C.C. Grand Ouest Toulousain)
- Josette ROUDIE (C.C. Savès)
- Jean-Pierre CABOS (C.C. Plateau de Lannemezan)

En 2022, le bureau s'est réuni **3 fois et a pris 6 délibérations**.

Le bureau a reçu des délégations du Comité Syndical et lui rend compte de ses délibérations.

Il prend les décisions relatives notamment :

- à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics,
- au dépôt de dossiers règlementaires
- aux demandes de subventions.

4. L'équipe

Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents emploie **8 agents** présentés ci-après :



Une directrice coordinatrice :

Anne-Marie DUPRAT

- Trois techniciens de rivière répartis sur le territoire :



Fabien BOUTEIX,
réfèrent sur le
secteur amont



Héloïse SANDRE,
réfèrent sur le
secteur médian



Flaurine
POPEK,
réfèrent sur le
secteur aval

- Une équipe de 2 agents rivière (3 j/semaine) :



Grégory MICHEL,
chef d'équipe



Philippe
LAFORGA, agent
rivière

- Un service administratif :



Anne-Marie SUZES,
secrétaire
comptable

(30H/semaine)



Fabienne
DAUBRIAC,
secrétaire
administrative

(12h/semaine)

Fin 2022, le fonctionnement de l'équipe en régie a été légèrement perturbé.

En effet, M. Philippe LAFFORGA, agent de rivière, pour raison de santé, a enchaîné plusieurs arrêts de travail, de septembre à décembre. Pour pallier au retard pris sur le terrain, il a été décidé de recruter M. Loris PASCAL, en CDD du 14/11/22 au 21/12/22.

Le 28/11/22, M. Philippe LAFFORGA a informé le Syndicat qu'il souhaitait démissionner de ses fonctions à compter du 31/12/2022. Il a donc été décidé de proposer un autre CDD à M. Loris PASCAL, du 01/01/23 au 28/02/2023 en attendant de recruter un agent technique permanent.

Héloïse SANDRE a également effectué une demande de mutation auprès de SMMAR de l'Aude.

Par ailleurs, Héloïse SANDRE a suivi la formation continue d'**Assistante de prévention**.

Afin de faire le point sur les dossiers en cours et de planifier les missions de chacun, des réunions d'équipe entre les techniciens et la directrice sont organisées environ deux fois par mois. Ainsi en 2022, **20 réunions d'équipe** ont été organisées.

Durant l'année 2022 plusieurs stagiaires ont été accueillis. Ils sont recensés dans le Tableau 2. Stagiaires et sujets de stages en 2022

Tableau 2. Stagiaires et sujets de stages en 2022

Nom - Prénom	Formation	Durée ou périodes	Thème du stage
CHAPEU Sylvain	Technicien de rivière	31/01 au 04/03	Création d'un indice bois mort
		28/03 au 08/04	
		25/04 au 13/05	
NICOLAS Pierre	Technicien de rivière	31/01 au 04/03	Diagnostic préalable à la création d'un guide de gestion des moulins.
		28/03 au 08/04	
		25/04 au 13/05	
GENDRE Mattéo	BTSA GEMAU 1	03/01 au 21/01	Entretien cours d'eau
BONZOM Emma	Master 1 Géomatique	23/05 au 15/08	Etude de propagation de l'onde de crue sur le bassin versant de la Save
MOLES Lukas	BAC Pro Gestion des milieux naturels et de la Faune	06/06 au 08/07 07/11 au 25/11	Traitement des espèces invasives
BERTHE Enzo	Technicien de rivière	24/10 au 10/11 05/12 au 06/01/23	Création d'un indice bois mort (suite du stage de Sylvain CHAPEU)

L'organisation du SYGESAVE, ainsi que les contacts sont présentés dans la Figure 2.

L'organigramme de l'équipe du SYGESAVE est présenté dans la Figure 3.

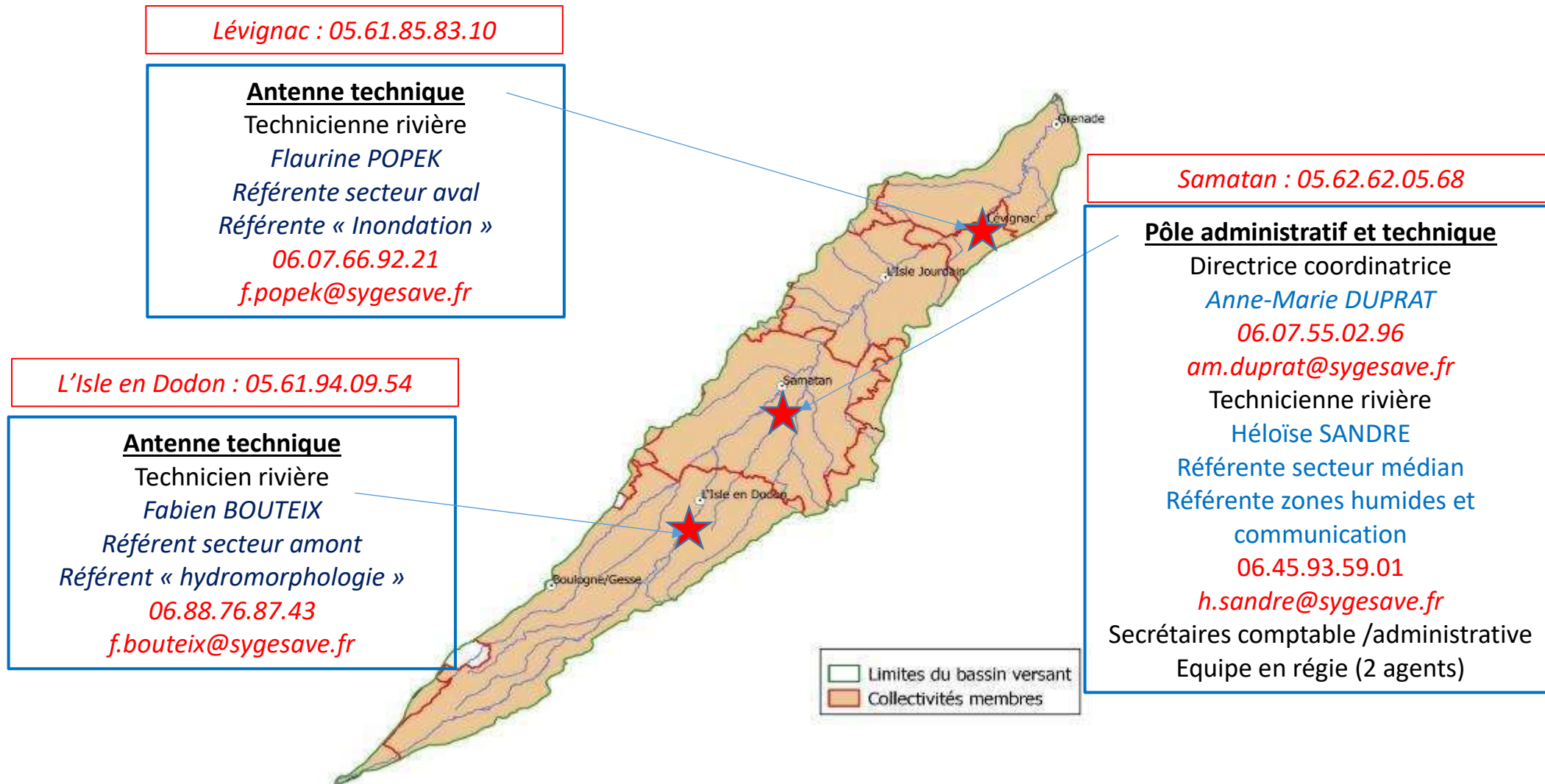


Figure 2. Organisation du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents au 31/12/2021

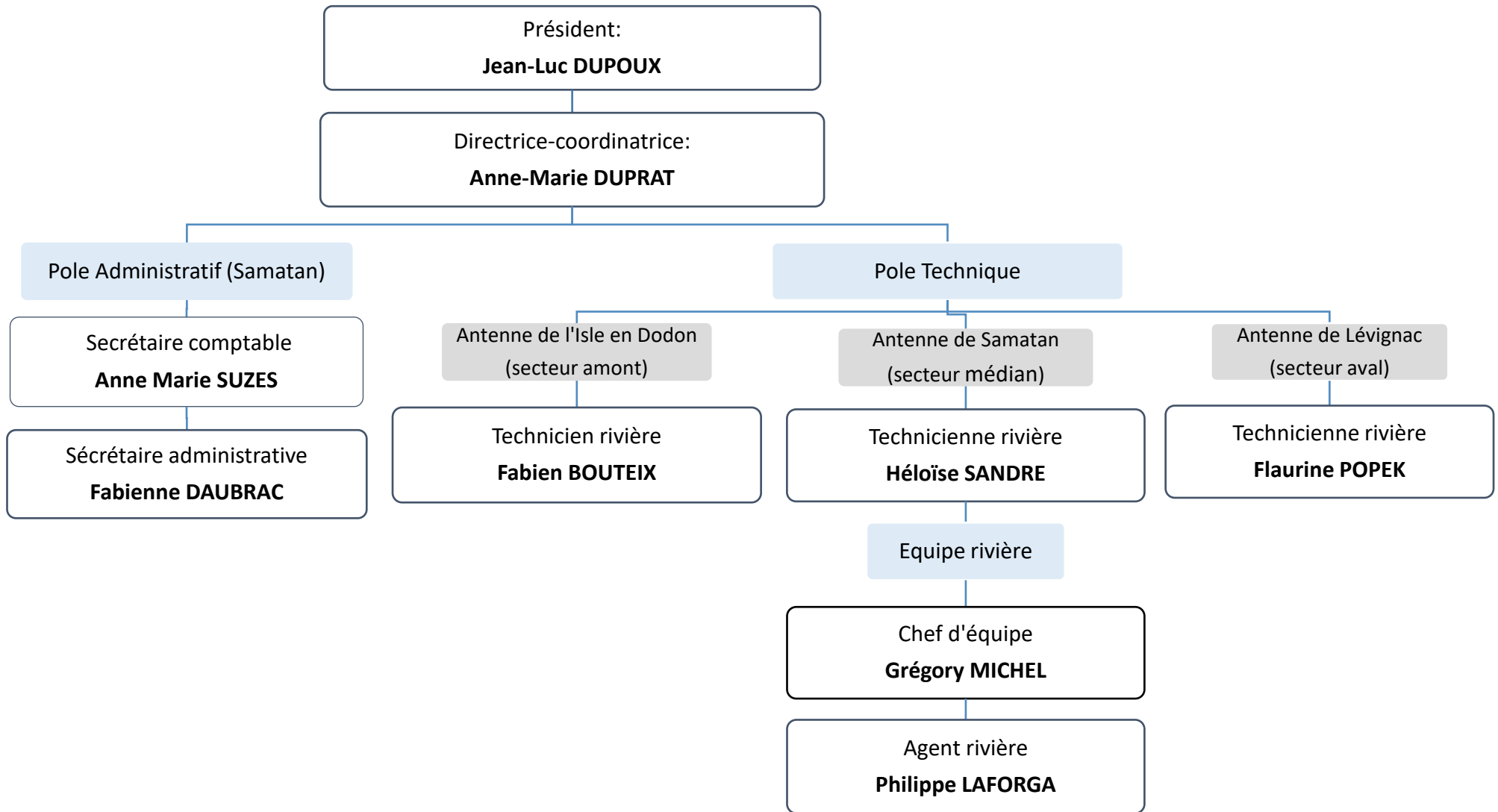


Figure 3. Organigramme de l'équipe du SYGESAVE

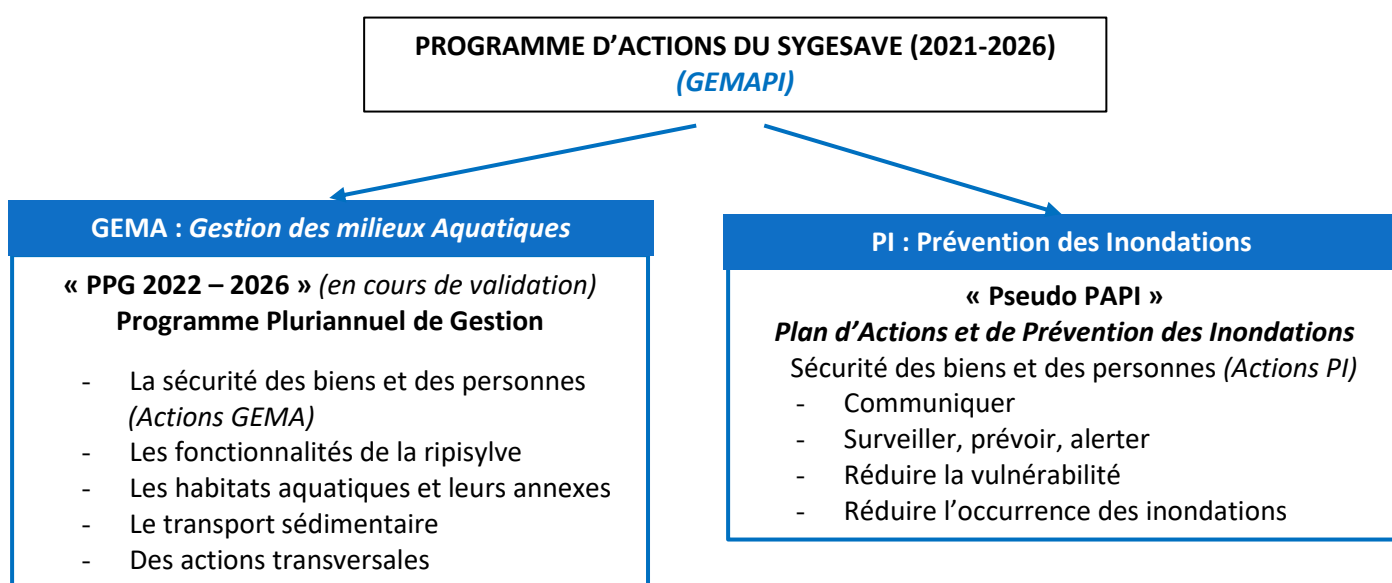
II. LES ACTIVITES DU SYGESAVE EN 2022

1. Présentation du programme d'actions du SYGESAVE

Pour rappel, une grande partie des années 2020 et 2021 avait été consacrée à l'élaboration du Plan d'actions 2023-2027. Durant l'année 2022, de nombreux échanges avec les services des DDT 65, 31 et 32 ont permis de finaliser le dossier de déclaration d'intérêt général. L'arrêté Inter-Préfectoral validant le programme de travaux a finalement été signé le 6 janvier 2023.

Ce plan d'actions est constitué de deux documents cadre, basés sur les finalités de la compétence GEMAPI :

- le « **Pseudo PAPI** » : Plan d'Actions et de Prévention des Inondations » pour ce qui concerne la prévention des inondations,
- le **PPG** : Programme Pluriannuel de Gestion, pour ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques.



Ces deux documents ont été présentés et validés par le comité syndical lors de sa séance du 7 juin 2021. Ils ont ensuite été transmis aux partenaires techniques et financiers concernés, pour validation.

L'arrêté inter Préfectoral ayant été signé en janvier 2023, seules des opérations courantes (enlèvement d'embâcles, traitement des invasives, entretien de l'abords des ponts...) ont pu être réalisées dans le cadre des arrêtés de prorogation des anciens arrêtés. Deux dossiers complémentaires ont également été déposés afin de mettre en œuvre les travaux d'entretien du canal de la Savère ainsi qu'une campagne d'enlèvement d'embâcles sur le secteur gersois en fin d'année.



Dates clés

- 9 mars :** Dépôt dossier DIG « entretien Savère »
- 12 mars :** Réception de l'avis des DDT sur les dossiers « projets » DIG/PPG
- 13 avril :** Signature de l'arrêté Préfectoral AP32-2022-04-13-0007 (travaux d'entretien de la Savère)
- 28 avril :** Transmission des compléments aux dossiers

15 juin :	Dépôt officiel du dossier règlementaire DIG/PPG
6 octobre :	Apport des compléments demandés (cartographie des accès notamment)
20 octobre :	Dépôt officiel dossier DIG « enlèvement embâcles secteur gersois »
9 novembre :	Signature de l'arrêté Préfectoral AP32-2022-11-9-00001 (enlèvement d'embâcles – secteur gersois)
15 décembre :	Réception du projet d'arrêté inter préfectoral pour observations

2. Le « Pseudo PAPI »

1) Gestion de la crue des 10, 11, 12 et 13 janvier 2022

Durant la première quinzaine de janvier, le bassin versant de la Save a subi une crue majeure. Plusieurs facteurs explicatifs ont été avancés : des pluies intenses sur les Pyrénées la semaine précédente, des terres déjà gorgées d'eau en raison de la saison et des pluies locales importantes entre le dimanche 9 et le lundi 10 janvier.

Les principaux « points noirs » identifiés concernent :

- 17 habitations inondées à Samatan et une à St Laurent
- Plusieurs routes coupées et quelques habitations isolées

La plupart des dégâts ont été occasionnés soit par le débordement d'affluents de la Save ou de fossés.

Au niveau de Samatan, ce sont des débordements du canal du moulin et des réseaux d'assainissement et du pluvial qui ont causé les principaux dommages.

Afin d'avoir un retour d'expérience sur l'ensemble du bassin versant : gestion de la prévention, de l'alerte, de la crise, du retour à la normale et ressenti des riverains et d'en tirer des enseignements, le SYGESAVE a organisé 5 réunions sur les secteurs les plus impactés.

A l'issue de ces réunions, le SYGESAVE s'est rapproché des services de la DREAL pour étudier l'implantation d'une (ou plusieurs) stations d'alerte en amont de l'Isle en Dodon.



Dates clés

2 février :	Réunion à Samatan (Elus de Samatan, SDIS 32, SEBCS)
2 février :	Réunion à Lombez (Elus de Lombez, Saint Loube, Labastide, Cazaux, Service routes du Département)
3 février :	Réunion à Montaignut sur Save (Elus de Montaignut, Menville, Ste Livrade, Le Castéra, Bretx, Larra, Mérenvielle, Centre de secours Nord-Ouest)
7 février :	Réunion à L'Isle en Dodon (Elus de L'Isle en Dodon, Anan, St Laurent, Boissède, Service route du Département, service voirie CC)
7 février :	Réunion à L'Isle Jourdain (Elus de L'Isle jourdain, services techniques, Service routes du Département, Centre de secours)
6 avril :	Echanges avec les représentants de la DREAL sur la couverture du territoire en termes de prévention des inondations
25 août :	Echange téléphonique avec M. Watrin (DREAL Occitanie) sur les différentes possibilités d'améliorer la prévention sur le bassin
28 novembre :	Présentation du rapport d'expertise concernant l'implantation d'un dispositif de surveillance et d'anticipation des crues sur le bassin amont de la Save, aux membres du comité syndical

2) Etude complémentaire des systèmes d'endiguement

Cette étude porte sur 3 secteurs à enjeux identifiés à l'issue de l'étude d'opportunité de classement :

- la Cité des Castors à Lombez,
- le centre-ville de Samatan,
- la rive gauche de l'Arsène à Saint Paul sur Save.

Elle a pour objectif de fournir les données nécessaires (données géotechniques, étude hydraulique, proposition de scénarios) permettant de statuer sur le classement de ces ouvrages (tranche ferme). Une tranche optionnelle porte sur La réalisation de l'ensemble des documents nécessaires au classement des systèmes d'endiguement. Démarrée en novembre 2021, cette étude s'est poursuivie en 2022 par la collecte de données complémentaires, la modélisation hydraulique des zones protégées et les études géotechniques. Cette étude a pris du retard notamment du fait de l'obtention de l'autorisation de passage de la part de certains riverains pour la réalisation des sondages géotechniques.

Ses résultats sur l'opportunité de classement des digues sont attendus pour fin 2023.



Dates clés

8 mars :	Cotech1 : bilan des données disponibles - validation du programme de sondages géotechniques
14 septembre :	Copil2 : Présentation des premiers résultats de modélisation des zones protégées
Septembre Octobre :	Réalisation des sondages géotechniques sur Lombez et Samatan
14 novembre :	Rencontre Sygesave, bureau ISL, élus de St Paul suite au refus d'un riverain pour la réalisation des prélèvements géotechniques sur ses parcelles
21 décembre :	Envoi courrier recommandé au riverain actant son refus de passage

3. Le Programme Pluriannuel de Gestion

1) Les travaux

a. L'entretien des zones sensibles

Il s'agit de l'abord des ponts, des traversées de villages et du canal de la Savère. Les travaux ont été sous-traités sur la partie haut-garonnaise et réalisés en régie sur le secteur médian.

Pour ce qui concerne l'abord des ponts, la fréquence d'intervention est annuelle sur la Save et la Gesse et bisannuelle sur les affluents.

L'emprise des travaux est d'environ 30 m en amont et aval de chaque ouvrage, sur chaque berge.

Cette opération répond à de multiples objectifs :

- Maintenir une ripisylve saine et stable
- Faciliter le suivi des ouvrages d'arts
- Maintenir une section d'écoulement fonctionnelle sur les zones sensibles
- Améliorer la perception des cours d'eau par la population

Tableau 3. Entretien des zones sensibles du territoire du SYGESAVE

	Cours d'eau/ Communes concernés	Période d'intervention	Exécutant
Secteur amont	<p>Save : L'Isle en Dodon, Anan, St Laurent, Charlas/Avezac, Larroque, Montbernard, Escanecrabe, Montgaillard, St Pé Delbosc, Lespugue, Montmaurin, Sarremezan, Lécussan, Villeneuve Lécussan, St Plancard, Pinas</p> <p>Gesse : Boissède, Tournan, Molas, Puymaurin, St Ferréol, Nénigan, Péguilhan, Boulogne, Mondilhan, Blajan, Gensac, St Loup en Comminges, Nizan Gesse, Boudrac, Arné</p> <p>Arjo : Molas, l'Isle-en-Dodon, Puymaurin, Anan, Montesquieu-Guittaut, St Ferréol, Péguilhan</p> <p>Houyère : St-Laurent, Montbernard</p>	<p>Juin Juillet</p>	ACTIFOREST
Secteur Médian	<p>Save : Isle-Jourdain, Marestaing, Endoufielle, Castillon-Savès, Cazaux-Savès, Labastide-Savès, Lombez, Samatan, Espaon, Sauveterre, Cadeillan</p> <p>Lieuze : Nizas, Samatan, Montblanc, St Loube, Laymont,</p> <p>Gradoue : St Lizier, Montpezat</p> <p>Noailles : Isle-jourdain</p> <p>Empeyblanc : Castillon-Savès, Marestaing, Monferran-Savès, Frégouville</p> <p>Goudex : Savignac, St Lizier</p> <p>Gay : L'Isle Jourdain, Claermont-Savès</p> <p>Esquinson : Samatan, Noilhan, Bézéril, St Soulan, Montamat</p>	<p>De Mars à Juin Et de Septembre à Décembre</p>	Régie
	Canal de la Savère : De la prise d'eau de Lombez au pont de Samatan	Juin - Août	Régie

Secteur aval	<p>Save : Grenade, Larra, Merville, St Paul sur Save, Montaigut sur Save, Lévignac, Le Castéra, Lasserre-Pradère, Pradère les Bourguets, Ste-Livrade, Ségoufielle</p> <p>Arsène : St Paul sur Save, Bretx, Thil, Bellegarde ste Marie, Garac, Caubiac</p> <p>Rémoulin : Pradère les bourguets, Mérenvielle</p>	<p>Juin Juillet</p>	<p>ACTIFOREST</p>
---------------------	---	-------------------------	-------------------



Figure 4. Save à L'Isle en Dodon



Figure 5. Save à Marestaing



Figure 6. Save à Grenade



Figure 7. Gay à Clermont-Savès

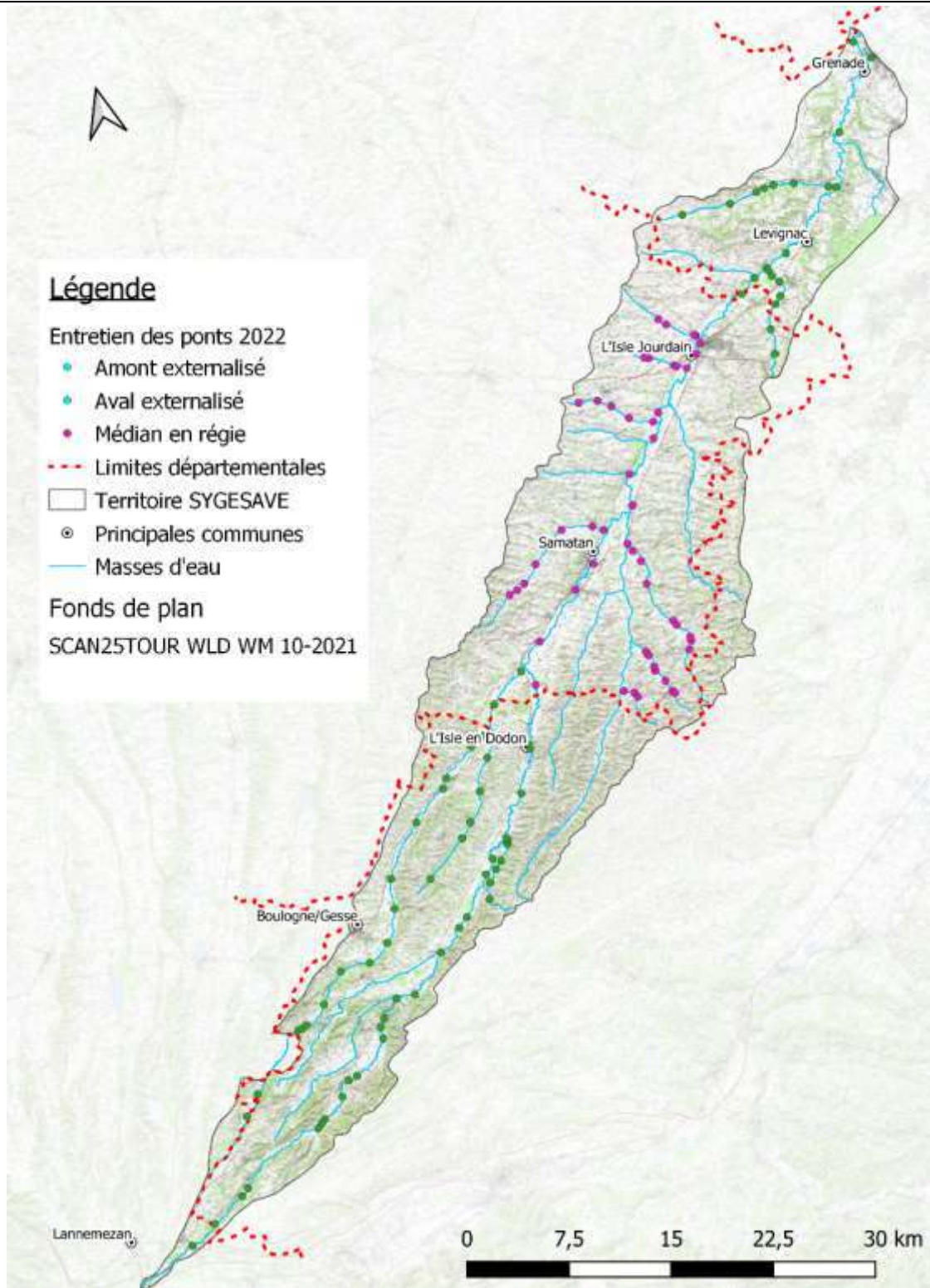


Figure 8. Localisation des ponts entretenus en 2022

Bilan financier de l'action d'entretien des zones sensibles



Agence de l'Eau Adour Garonne (**AE**) : 50% sur HT plafonné à 2€ HT le ml de berge – (soit 40% sur TTC)

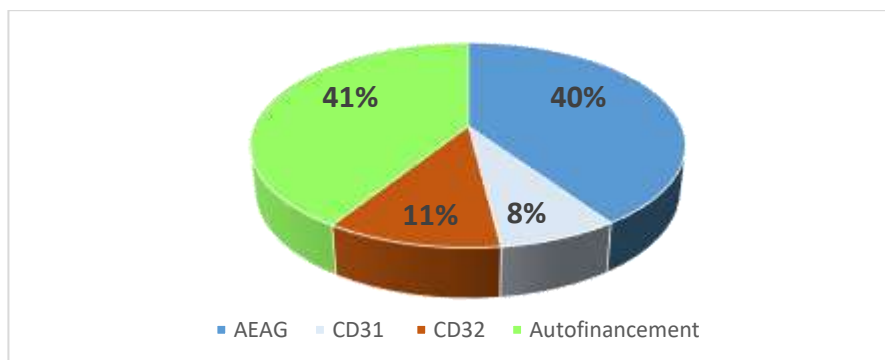
Conseil Départemental Gers (**CD32**) : 20% sur TTC – opérations dans le 32 (soit 11% sur TTC)

Conseil Départemental Haute-Garonne (**CD31**) : 20% sur HT, hors travaux régie – opérations dans le 31 (soit 8% sur TTC)

Montant de l'opération :

38 294 € HT

41 410 €TTC



b. L'enlèvement sélectif des embâcles

Pour rappel, les embâcles obstruant tout ou partie de la section d'écoulement d'un cours d'eau sont extraits, dès lors qu'ils sont situés en amont d'un enjeu de sécurité publique.

Lorsqu'un embâcle est situé hors d'une zone à enjeu et qu'il n'obstrue pas totalement la section d'écoulement, il n'est pas extrait. Il constitue de nouveaux habitats pour la faune aquatique et permet de diversifier les écoulements. Selon le cas, une fixation peut être nécessaire. L'arbre à décision du SYGESAVE permet de clarifier chaque situation. Dans tous les cas, ce type d'embâcle fait l'objet d'une surveillance afin de vérifier que son évolution ne présente aucun risque.

56 embâcles ont été extraits en 2022, dont le détail est fourni dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4. Embâcles extraits en 2021

	Cours d'eau/ Communes concernés	Période d'intervention	Exécutant
Secteur amont	Save : Anan (4), St Laurent, Montbernard (2), Larroque(3) Gesse : Gensac de Boulogne (2), Cadeillan Larjo : Montesquieu (2)	Juillet	Ent. Nouveau/Naudin
	Save : Larroque, Charlas Gesse : Lunax Aussoue : Mauvezin	Avril	Régie
	Save : Larroque, St Laurent (2) Seygouade : Montmaurin	Décembre	Ent. Nouveau
Secteur médian	Save : Espaon, Sauveterre, Lombez, Labastide-Savès, Cazaux, Endoufielle, L'Isle Jourdain Esquinson : Samatan	Juin	Ent. ACTIFOREST

	<p><u>Save</u> : Espaon, Cadeillan, Lombez <u>Lieuze</u> : St Loube <u>Bigo</u> : Cazaux-Savès <u>Empeyblanc</u> : Marestaing, <u>Esquinson</u> : Montamat</p>	Février/mai	Régie
	<p><u>Save</u> : Lombez, Labastide, Noilhan, Pompjac, Castillon, L'Isle Jourdain</p>	Décembre	Ent. ACTIFOREST
Secteur aval	<p><u>Save</u> : Montaigut, Grenade <u>Rémoulin</u> : Lasserre/Pradère</p>	Juin	Ent. ACTIFOREST
	<p><u>Ribarot</u> : Daux <u>Rémoulin</u> : Lasserre <u>Arsène</u> : St Paul sur Save</p>	Février/septembre	Régie
	<p><u>Save</u> : Grenade (2), St Paul sur Save (2)</p>	Décembre	Ent. ACTIFOREST



Figure 9 : La Save à Anan



Figure 10 : La Save à Cadeillan



Figure 11 : Le Bigo à Cazaux-Savès



Figure 12 : La Save à Grenade

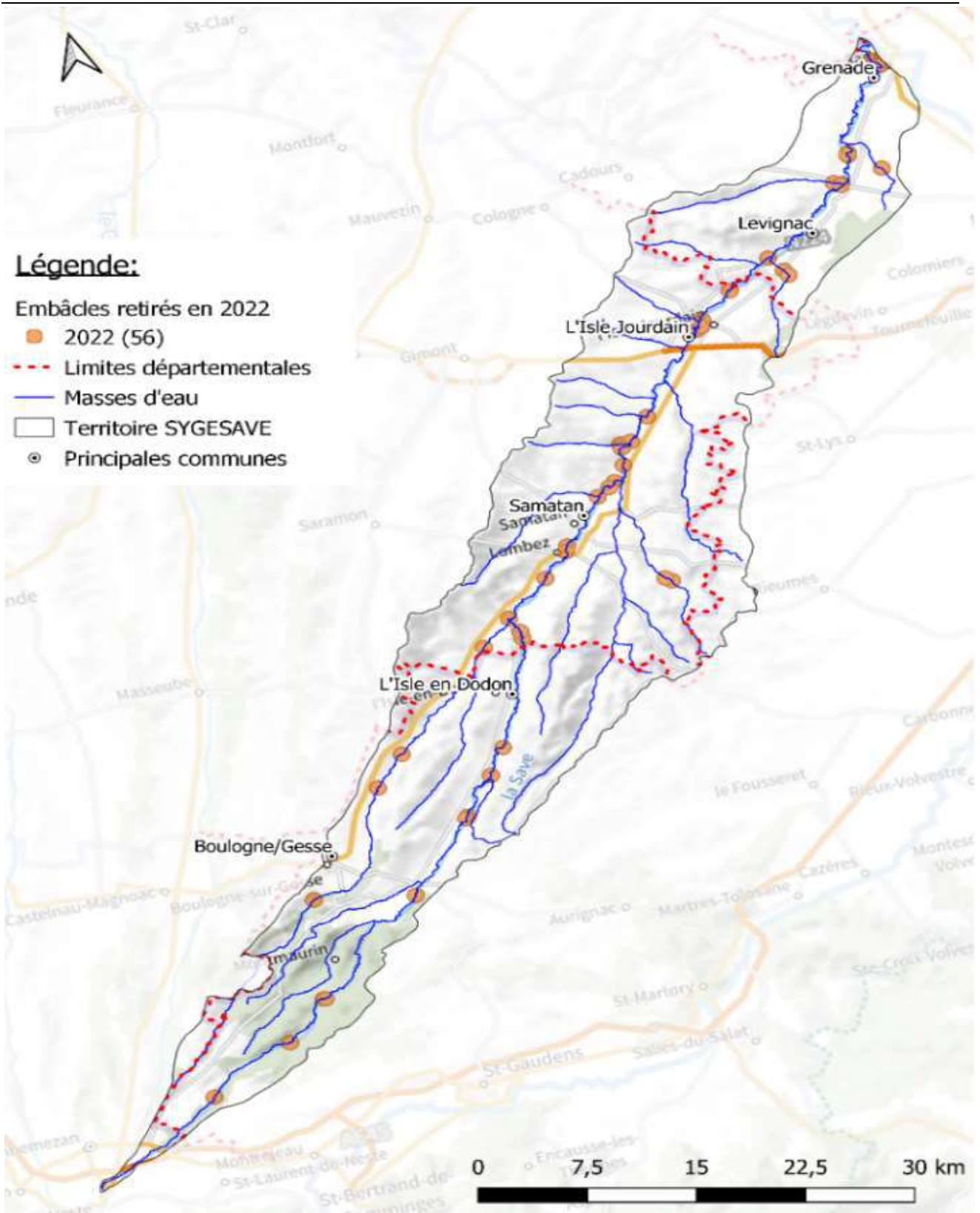


Figure 13. Localisation des embâcles extraits en 2022

Bilan financier de l'action de gestion des embâcles



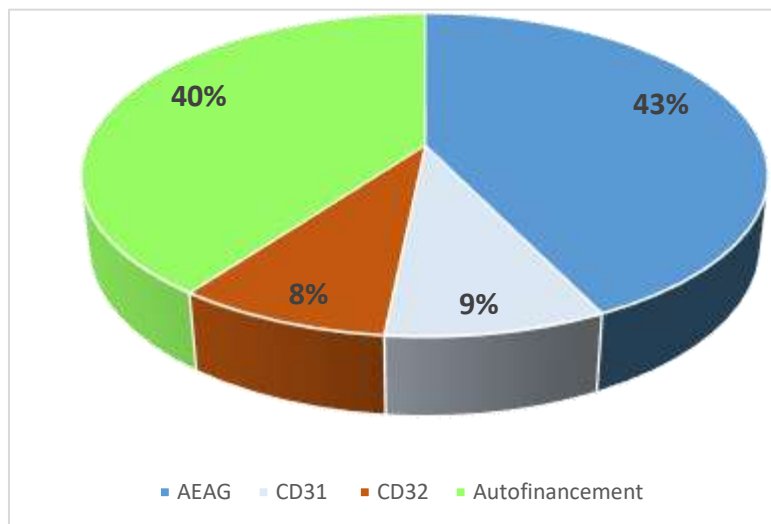
Agence de l'Eau Adour Garonne (**AE**) : 50% sur HT (soit 43% sur TTC total)

Conseil Départemental Gers (**CD32**) : 20% sur TTC – opérations dans le 32 (soit 8% sur TTC total)

Conseil Départemental Haute-Garonne (**CD31**) : 20% sur HT, hors travaux régie – opérations dans le 31 (soit 9% sur TTC total)

Montant de l'opération :

42 443 € HT
49 565 € TTC



L'enveloppe financière consommée en 2022 est en augmentation par rapport à 2021, en lien d'une part avec la crue de janvier 2022 et la tempête de début septembre qui a touché la partie gersoise du bassin.

Pour signaler un embâcle, contactez soit le (la) technicien (ne) référent de votre secteur soit le bureau de Samatan.

c. Les plantations

Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif/observations	Période d'intervention	Prestataire
Save : Cadeillan	En complément de l'aménagement de renaturation/fixation d'embâcles réalisé fin 2021.	Février	Régie
Aussoue : Samatan	Bouturage de saules	Novembre	Régie




Figure 14 : Plantation en rive gauche de la Save à Cadeillan

d. La gestion des invasives

Les actions concernent principalement 4 espèces invasives : l'Ailante glanduleux, l'Erable négundo, la Renouée du Japon et le Buddléia. Deux autres espèces (le Myriophylle du Brésil et le Grand Lagarosiphon) ont été également gérées en partenariat avec l'ADASEA (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides sur le secteur gersois).

- La Renouée du Japon

	Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif	Période d'intervention	Prestataire
	Save : Samatan	Bâchage 2 sites (300 m ²)	Printemps	Régie
	Save : St Laurent, St Pé Delbosc, Montgaillard/Save, Charlas, Montmaurin, Larroque, St Plancard	Fauche « intensive » (4 Passages) 29 sites 2 000 m ²	mai, juin, octobre	Régie
	Gesse : Péguilhan Coucuc : Boulogne/Gesse			

- Concurrence avérée de l'ortie ou de la vigne vierge sur certaines stations
- Repousse d'essences autochtones au niveau des trous d'agrafes au bout de quelques années



Figure 15. Bâchage Renouée du Japon (Samatan)



Figure 16. Fauchage Renouée du Japon

- **L'Erable Négundo**


	Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif	Période d'intervention	Prestataire
	Save : Zone humide de l'Isle Jourdain	Expérimentation sur 2 nouveaux sites. Etude de paramètres complémentaires : distance à l'eau, influence du cortège arboré	Premier écorçage : novembre 2021	Régie



Figure 17. Ecorçage des érables

L'expérimentation ayant démarré uniquement depuis 18 mois, il est prématuré d'en tirer des conclusions sur les taux de mortalité recensés.

A ce stade, le double écorçage, cumulé probablement à la sécheresse et aux fortes chaleurs, ont permis d'obtenir un plus grand nombre d'individus en signe de fatigue (par rapport aux résultats de la première expérimentation 2016-2020). L'impact du cortège arboré pourrait être déterminant sur la dernière année.

- **Le buddléia**


	Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif	Période d'intervention	Prestataire
	Save : Ciadoux, Charlas, Lespugue, Montmaurin, Larroque, St Plancard	Environ 350 jeunes plants arrachés au niveau des Gorges de la Save + 300 en aval de Houeganac (commune de Charlas)	juin	Régie



Figure 18. Arrachage de buddléia

Un suivi rigoureux sur 3 ans est nécessaire après être intervenu sur une station. En effet, le stock de graines permet la pousse de nombreuses plantules facilement arrachables à la main. Ce constat a été fait sur deux stations où deux ans après plusieurs centaines de plantules ont dû être arrachées.

- **Le grand Lagarosiphon et le Myriophylle du Brésil (partenariat avec ADASEA 32)**



	Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif	Période d'intervention	Prestataire
	Mare de Montpézat	Arrachage Lagarosiphon et Myriophylle + Implantation géotextile	Septembre	Régie



Figure 19. Arrachage du Myriophylle et du Grand Lagarosiphon

En 2022, ces espèces ont connu une forte expansion. En effet, les opérations d'arrachage ne permettent pas d'éliminer la totalité des plantes car des fragments « invisibles » subsistent. Une vidange complète tous les deux ou trois ans doit être envisagée.

Bilan financier de l'action « gestion des invasives »



Agence de l'Eau Adour Garonne (**AE**) : 50% sur HT (soit 50% du TTC total)

Conseil Départemental Gers (**CD32**) : 13,6% sur TTC opérations dans le 32 (soit 10% du TTC total)

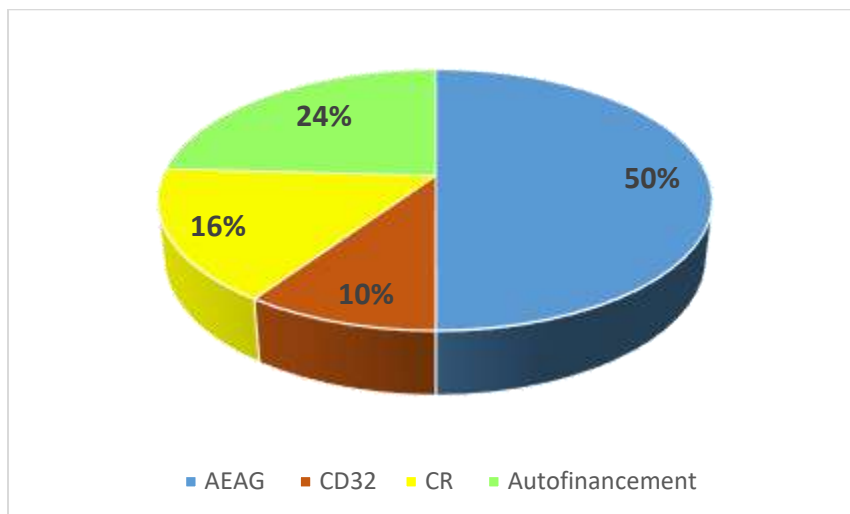
Conseil Régional Occitanie (**CR**) : 16,4% sur HT (soit 16,4% du TTC total)

Montant de l'opération :

11 955 € HT

11 955 € TTC

(travaux réalisés uniquement en régie)



e. La gestion du transport solide

Le transport solide sur le bassin de la Save présente un réel déséquilibre. La partie bien en amont est excédentaire alors que le restant est déficitaire dans sa majorité. Ainsi, sur la partie amont, il convient d'intervenir au niveau de certains ouvrages pour libérer les sections d'écoulement d'arches de ponts remplies de sédiments. Plus en aval (zone des gorges de la Save) le cours d'eau est en équilibre, et demande une surveillance des atterrissements afin de maintenir le dynamisme du transport, cela se traduit par la dévégétalisation de certains atterrissements. Plus en aval, en dessous de la confluence avec la Bernesse, la Save reconstitue peu à peu son matelas alluvial au gré des dernières crues. Enfin, à l'aval de Montbernard,

les sédiments sont très peu présents voire absents, la roche mère est affleurante. Sur cette zone, les efforts de recharge sédimentaire seront poursuivis, plus particulièrement en amont de L'Isle en Dodon.

- **Le traitement des atterrissements**

Cinq atterrissements, initialement prévus en 2020, ont été traités en 2022. Préalablement à ces travaux une pêche de sauvegarde a été réalisée en partenariat avec la Fédération de pêche de la Haute-Garonne.

Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif/observations	Période d'intervention	Prestataire
Save : Larroque, Montmaurin, Escanecrabe	565 m ³ de matériaux traités	Juillet	Entreprise Naudin



Figure 20 : Atterrissement à Montmaurin avant traitement



Figure 21 : Traitement de l'atterrissement

- **La recharge sédimentaire**

En 2022, les opérations mises en œuvre concernaient les programmes de travaux 2021 et 2022.

Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif/observations	Période d'intervention	Prestataire
Save : L'Isle en Dodon	1 377 T de matériaux apportés – environ 250 m de cours d'eau restauré	Février et Juillet	Entreprise Naudin

Des pêches électriques réalisées en partenariat avec la Fédération de pêche de la Haute-Garonne révèlent l'impact positif de ces aménagements sur la faune piscicole.



Figure 22 : Travaux de recharge sédimentaire à l'Isle en Dodon



Figure 23 : Implantation de blocs isolés

Bilan financier de l'action « transport sédimentaire »



Agence de l'Eau Adour Garonne (AE) : 50% sur HT

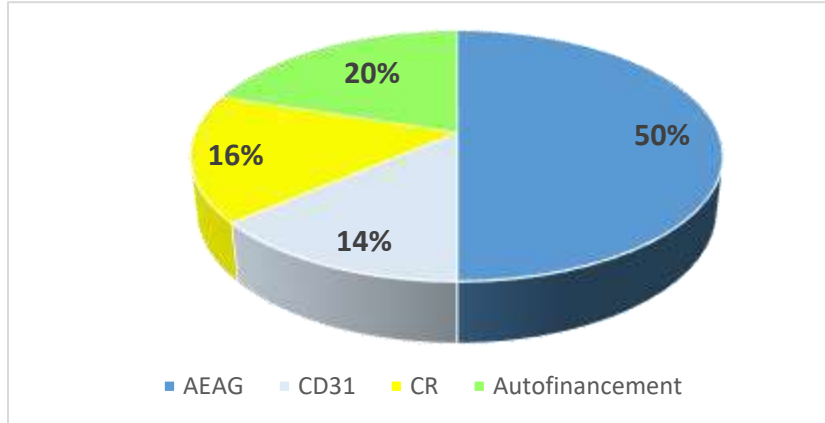
Conseil Départemental Haute Garonne (CD31) : 13,6% sur HT

Conseil Régional Occitanie (CR) : 16,4% sur HT

Montant de l'opération :

58 332 € HT

(travaux inscrits en investissement – récupération du FCTVA)



f. La restauration des zones humides

Suite à l'acquisition de 2 parcelles au sein de la zone humide de l'Isle Jourdain, fin 2021, l'aménagement de deux ouvrages de franchissement a été nécessaire pour permettre la gestion ultérieure de ces terrains.

Site	Descriptif/observations	Période d'intervention	Prestataire
Zone humide de l'Isle Jourdain	Aménagement d'un passage busé, aménagement d'un passage à gué	Octobre	STRIBAY TP



Figure 24 : Passage busé restauré



Figure 25 : Passage à gué

Bilan financier de l'action « restauration zone humide »



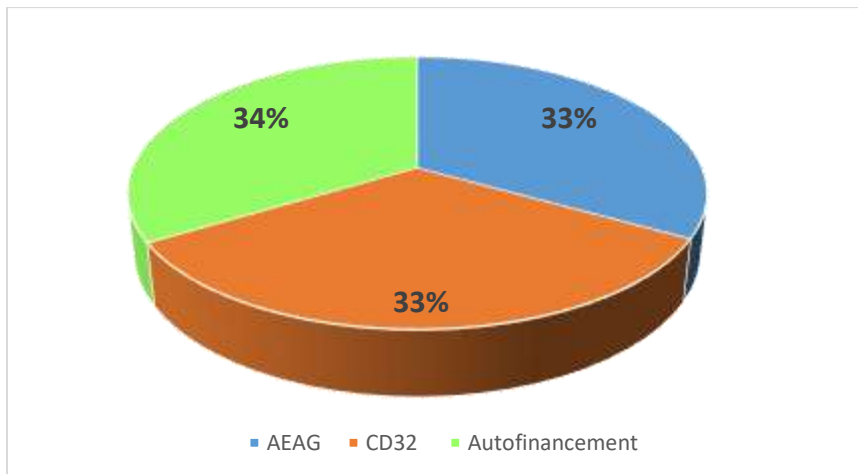
Agence de l'Eau Adour Garonne (AE) : 50% sur HT plafonné à 4 696 €

Conseil Départemental du Gers (CD32) : 50% sur HT plafonné à 4 696 €

Montant de l'opération :

14 154 € HT

(travaux inscrits en investissement – récupération du FCTVA)



2) Les études et l'animation

Toutes les actions présentées ci-après sont réalisées en interne, par les techniciens ou la directrice et sont financées dans le cadre « des missions de techniciens » par l'Agence de l'Eau (50% HT) et le Conseil Départemental du Gers (forfait 3 000 €).

a. La sensibilisation et la communication

- La sensibilisation en milieu scolaire et péri scolaire

Les techniciens et la directrice ont animé plusieurs interventions en milieu scolaire. A cet effet, des outils spécifiques, adaptés à la thématique souhaitée par les enseignants et au niveau des élèves, ont été créés.

Un récapitulatif des interventions réalisées en 2022 est fourni ci-après :

Tableau 5. Animations en milieu scolaire réalisées par le SYGESAVE en 2022

Date	Etablissement/classe	Nature de l'intervention	Nombre d'élèves
15 avril	IUT – HSE Auch	Visite du site de renaturation de St Plancard	35
16 mai	CFPPA Vic en Bigorre (formation technicien de rivière)	Exercices de mise en situation grâce à des jeux de rôle	14
19 mai	Lycée de L'Isle Jourdain	Sortie en bord de Save : Découverte de l'écosystème, « rivière »	25
9 décembre	Ecoles élémentaires du « canton » de l'Isle en Dodon	4 interventions d'une heure environ dans le cadre d'une matinée multi activités. Présentation de l'aménagement réalisé au centre-ville de l'Isle en Dodon	70



Figure 26 : Les étudiants de l'IUT HSE sur le terrain



Figure 27 : Les lycéens de l'Isle Jourdain à la découverte de l'écosystème rivière

b. La communication auprès du grand public

- Le site Internet (www.sygesave.fr)

Le site internet est régulièrement mis à jour, plus particulièrement la rubrique « Actualités ». En 2022, **6 678 visiteurs** ont été dénombrés. On note une légère baisse par rapport à 2021.



Figure 28. Page d'accueil du site internet

- Les réseaux sociaux

Le Syndicat est présent sur Facebook, avec une page (<https://www.facebook.com/sygesave>) et un profil (<https://www.facebook.com/syndicat.delasave/>), et sur Instagram (<https://www.instagram.com/syge.save/>)

		
		
Bilan 2022	61 abonnés	41 abonnés

Le nombre d'abonnés aux réseaux sociaux est en augmentation par rapport à 2021

- **La Newsletter**

Depuis fin 2020, une newsletter a été créée. Avec une parution quasi mensuelle, cette newsletter est adressée à l'ensemble des communes et des communautés de communes du territoire ainsi qu'aux délégués et aux partenaires techniques et financiers soit **2 340 envois (260 contacts x 9 envois)**.



Figure 29. Exemples de la newsletter Save et vous

En 2022, **9 Newsletters** ont été diffusées. Toutes les newsletters sont téléchargeables sur le site internet dans la rubrique « Téléchargement ». Il est possible de s'abonner à la newsletter en contactant le secrétariat du SYGESAVE (secretariat@sygesave.fr).

- **La participation à des événements emblématiques**

Les techniciens et la directrice ont participé à plusieurs événements recensés et illustrés ci-après :

Tableau 6. Participation du SYGESAVE à des événements spécifiques en 2022

Date	Evènement	Nature de l'Intervention	Nombre de participants
23 février	Journée mondiale des zones humides	En partenariat avec l'ADASEA, animation d'une randonnée au sein de la zone humide de l'Isle Jourdain	15
17 mai	Commission géographique « Save » du SAGE NRG	Matinée en salle : Présentation de l'état des lieux Après-midi sur le terrain : visite du potentiel système d'endiguement de Lombez, du site de recharge sédimentaire de l'Isle en Dodon...	40
26 juin	Les Rats d'eau de la Save (Descente en radeau entre Lévigac et Montaigut)	Organisation d'activités ludiques sur la thématique de la rivière sur les lieux de départ et d'arrivée.	Environ 60 visiteurs



Figure 30 Visite terrain de la Commission Géographique Save du SAGE NRG



Figure 31 Les Rats d'eau de la Save à Lévignac, Menville et Montaigut-sur-Save

- **Les chroniques de la Save**

Sept chroniques ont été enregistrées mi-octobre par Héroïse Sandré. Elles ont fait l'objet d'une diffusion bimensuelle à partir du 7 novembre. 3 fois par jour le mercredi sur les ondes de la Radio de la Save (Fréquence 102.8). Elles ont également été relayées sur le site du Syndicat sous forme de podcast.

c. **La gestion des zones humides**

- **Le partenariat avec les 3 CATZH (Cellules d'Assistance Techniques aux Zones Humides)**

Sur le bassin de la Save, trois CATZH sont présentes :

- L'AREMIP sur le secteur amont du bassin,
- L'ADASEA 32 sur la partie Gersoise
- NEO (Nature en Occitanie) sur la partie aval du bassin

Depuis 2017, le Syndicat travaille en collaboration avec ces trois structures dans le cadre de conventions de partenariat indépendante. Une convention quadripartite est à l'étude



Dates clés

10 mars :	Réunion bilan (visio) inter-CatZH/Agence de l'Eau/SYGESAVE
15 mars :	Réunion d'information sur la gestion des prairies inondables dans le cadre de la nouvelle PAC
21 mars :	Comité de pilotage (visio) « Le Lannemezan de l'eau sur un plateau »
30 mars :	Réunion multipartenaires – Elaboration stratégie CatZH Aremip

- **Repérage et diagnostic de zones humides**



Dates clés

- 19 avril : Repérage et diagnostic de zones humides à Nizan Gesse en partenariat avec l'AREMIP
- 13 mai : Repérage et diagnostic de zones humides sur la vallée du Cédât et à Lasserre Pradères, en partenariat avec NEO
- 7 décembre : Rencontre sur site NEO, CEN, SYGESAVE et DDT 31 (retours sur les différents diagnostics réalisés, proposition de solutions suite au déboisement du méandre)

- **Plan de gestion de la Zone Humide de L'Isle Jourdain**

La rédaction du plan de gestion global de la zone humide de l'Isle Jourdain est confiée à l'ADASEA en partenariat avec le Syndicat. Ce travail a démarré en 2021 dans le cadre d'un stage. Il s'est poursuivi en 2022 avec l'appui d'une nouvelle stagiaire avec laquelle des échanges réguliers ont eu lieu. Ce document sera finalisé courant 2023.



Dates clés

- Du 7 janvier au 2 août : 5 réunions ADASEA/SYGESAVE – Echanges sur le contenu du plan de gestion
- 7 décembre : Réunion ADASEA/SYGESAVE : coordination pour suite du Plan de Gestion

- **Partenariat avec des étudiants de l'ENSAT**

Le SYGESAVE a été sollicité par l'ENSAT (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse) pour accompagner des étudiants sur un projet en environnement et en particulier sur les zones humides. Le projet « zones humides du bassin de la Save » a concerné une dizaine d'élèves.

La mission proposée aux étudiants consistait à :

- Un pré diagnostic de plusieurs parcelles (faune, flore, pédo, topo, usages...)
- Un pré diagnostic des zones humides des bras morts (notamment celui du Cédât que nous n'avons encore que peu étudié)
- Plan de gestion des parcelles acquises ou en cours d'acquisition par le SYGESAVE
- La création d'une plaquette explicative et d'un courrier d'information à destination des propriétaires des parcelles de zones humides sur le BV de la Save

Ce partenariat a fait l'objet d'une convention entre l'ENSAT et le Syndicat.



Dates clés

- 28 juillet : Entretien avec Séverine Jean, enseignante à l'ENSAT, validation du partenariat
- 21 septembre : Lancement du partenariat avec participation à la fresque des zones humides
- 21 novembre : Réunion d'échange avec les étudiants – organisation de la partie terrain

24 novembre :	Sortie terrain en partenariat avec l'ADASEA du Gers
28 novembre :	Validation de la convention de partenariat par le comité syndical

L'aboutissement de ce travail est attendu pour la fin du premier trimestre 2023

d. Intervention auprès des riverains (privés ou collectivités)

Les techniciens de rivière du Syndicat interviennent à la demande des riverains (communes ou propriétaires privés) pour des conseils et/ou de l'aide à la décision.

Les interventions menées en 2022, sont répertoriées dans le tableau ci-après.

Tableau 7. Interventions auprès des riverains (privés ou publics)

Secteur	Localisation	Demandeur	Objet
Secteur amont	L'ISLE EN DODON	Propriétaire privé	Effondrement de berge
	MONTBERNARD	Propriétaire privé	Informations sur les moulins
	PUYMAURIN	Propriétaire privé	Dossier réglementaire pour confortement de berge
	ANAN	Propriétaire privé	Informations sur fonctionnement des moulins suite à acquisition
	PUYMAURIN	Propriétaire privé	Dossier réglementaire pour confortement de berge
	NENIGAN	Propriétaire privé	Mise en place d'une vanne de décharge du seuil
	L'ISLE EN DODON	Propriétaire privé	Informations sur fonctionnement des moulins suite à acquisition récente
	L'ISLE EN DODON	Commune	Appui au montage de dossier dans le cadre de la désimperméabilisation des sols
	ESCANECRABE	Commune	Restauration passage à gué
	MOLAS	Propriétaire privé	Renseignement sur fonctionnement du seuil suite à succession
	L'ISLE EN DODON	Commune	Présence de la jussie
	SAINT LAURENT	Propriétaire privé	Informations sur fonctionnement des moulins suite à acquisition
	CHARLAS	Commune	Conflits d'usage concernant le seuil du moulin
Secteur médian	SAMATAN	Propriétaire privé	Erosion de berge
	ST LIZIER DU PLANTE	Propriétaire privé	Réfection pont
	SAINT LOUBE	Commune	Problème d'entretien au niveau du canal du moulin
	ESPAON	Commune	Régularisation dossier réglementaire
	L'ISLE JOURDAIN	Propriétaire privé	Effondrement de berge au niveau du canal
	SAMATAN	Propriétaire privé	Dossier réglementaire pour confortement de berge
	SAUVETERRE	Propriétaire privé	Effondrement de berge (conseil)

	LABASTIDE SAVES	Propriétaire privé	Effondrement de berge (conseil)
	LABASTIDE SAVES	Propriétaire privé	Effondrement de berge (conseil)
	ENDOUFIELLE	Propriétaire privé	Conseil suite à effondrement de berge
	ESPAON	Propriétaire privé	Conseil suite à effondrement de berge
	CASTILLON SAVES	Propriétaire privé	Dossier réglementaire réhabilitation écluses
	LAYMONT	Commune	Renseignement en vue de création d'une passerelle
	LABASTIDE SAVES	Propriétaire privé	Effondrement de berges
	L'ISLE JOURDAIN	Propriétaire privé	Dossiers règlementaires pour curage cours d'eau
	L'ISLE JOURDAIN	Propriétaire privé	Signalement arbres menaçants
	SABAILLAN	Propriétaire privé	Etude technique suite à effondrement de berge
	ST LIZIER DU PLANTE	Propriétaire privé	Effondrement de parcelle
	SAMATAN	Propriétaire privé	Etude technique suite à effondrement de berge
	L'ISLE JOURDAIN	Propriétaire privé	Effondrement de berge au droit d'une habitation
	SAMATAN	Propriétaire privé	Conseils suite à effondrement de berge
	LOMBEZ	Propriétaire privé	Dossier réglementaire curage cours d'eau
	ENDOUFIELLE	Propriétaire privé	Dossier réglementaire curage cours d'eau
	L'ISLE JOURDAIN	Propriétaire privé	Effondrement de berge, défaillance vanne suivi réglementaire
	NIZAS	Propriétaire privé	Dossier réglementaire curage cours d'eau
	LABASTIDE SAVES	Propriétaire privé	Disfonctionnement d'un clapet anti-retour provoquant des inondations
	ENDOUFIELLE	Propriétaire privé	Conseils suite à effondrement de berge
	SEYSSES SAVES	Propriétaire privé	Dossier réglementaire curage cours d'eau
	LABASTIDE SAVES	Propriétaire privé	Dossier réglementaire curage cours d'eau
	LABASTIDE SAVES	Propriétaire privé	Dossier réglementaire réfection busage
	LABASTIDE SAVES	Propriétaire privé	Conseils pour abattage d'arbres
	L'ISLE JOURDAIN	Propriétaire privé	Assèchement de la mare
	SABAILLAN	Propriétaire privé	Dossier réglementaire curage cours d'eau
	CAZAUX SAVES	Commune	Conseils pour aménagement passerelle et création d'une aire de pique-nique
	SAVIGNAC MONA	Commune	Conseils en vue d'un curage du ruisseau d'en Pomès
	LABASTIDE SAVES	Propriétaire privé	Conseils pour abattage d'arbres
Secteur aval	LE CASTERA	Propriétaire privé	Défaut d'entretien d'un ruisseau
	LARRA	Propriétaire privé	Constat d'une brèche au niveau d'un merlon
	LARRA	Propriétaire privé	Effondrement de berge

LARRA	Propriétaire privé	Effondrement de berge
MONTAIGUT	Propriétaire privé	Visite DDT fonctionnement clapets anti-retour présence d'embâcles
LASSERRE-PRADERE	Propriétaire privé	Dégradation de végétation en bord de cours d'eau
GRENADE	Propriétaire privé	Localisation embâcles
St PAUL SUR SAVE	Propriétaire privé	Effondrement de berge – Conseils pour plantations (essences)
LASSERRE-PRADERE	Propriétaire privé	Réfection pont
LE CASTERA	Propriétaire privé	Effondrement de berge
LE CASTERA	Propriétaire privé	Dossier réglementaire curage cours d'eau
MONTAIGUT	Propriétaire privé	Signalement débit très bas
BELLEGARDE STE MARIE	Propriétaire privé	Dossier réglementaire curage cours d'eau
MERVILLE	Propriétaire privé	Renseignement entretien de cours d'eau

e. L'amélioration de la connaissance du bassin versant

Un des principaux objectifs du syndicat est l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'ici 2027, imposée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

La recherche des causes de dégradation de la qualité de certains cours d'eau passe par une meilleure connaissance du fonctionnement du bassin versant. A cet effet, un suivi en 3 volets a été mis en œuvre à compter de 2021.

- Suivi hydrologique

Sur le bassin de la Save, l'hydrologie est assez particulière du fait que les cours d'eau principaux sont réalimentés par le « système Neste » mais les petits affluents ne le sont pas. Il y a quelques décennies, tous les cours d'eau du bassin de la Save et la Save elle-même avaient un régime périodique plus ou moins sévère comme en témoigne les archives sur les moulins à eau. Le constat de ces dernières années est que l'hydrologie est inadaptée au retour du bon état écologique des cours d'eau sur les cours d'eau réalimentés du bassin de la Save. L'objectif de ce suivi est de recueillir des données permettant d'étayer ce constat et dans un second temps de déterminer avec précision la localisation et les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'hydrologie de son territoire dans l'optique d'un retour du bon état écologique des cours d'eau.

Ce suivi consiste en un relevé visuel du niveau des cours d'eau selon 6 « catégories » : assec/flaque/étiage sévère/étiage/niveau moyen/crue.

Assec	Flaque	Etiage sévère	Etiage	Niveau moyen	Crue	Absence de données
-------	--------	---------------	--------	--------------	------	--------------------

Réalimenté	Cours d'eau	Commune	Situation hydrologique														
			18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	Save	Villeneuve Lécussan	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		St Plancard	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Montgaillard	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Espaon	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Espaon (Arprens)	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Labastide-Savès	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		L'Isle Jourdain	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Grenade	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	Saùgle	St Plancard	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	Savère	St Plancard	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	SEY_1	Cazaril	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	SEY_2	Cazaril	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	SEY_3	Larroque	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	SEY_4	Montmaurin/Blajan	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	Bernesse	Balesta/Nizan	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Montgaillard/St Pé	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc

Rapport d'activités 2022

non	Houyère	St Laurent	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Esquinon	Montamat	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Samatan	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Bigo	Cazaux-Savès	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Laurio	Castillon Savès	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Empeyblanc	Castillon/Marestaing	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Gay	L'Isle Jourdain	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Noailles	L'Isle Jourdain	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Cédat	Bellegarde Sainte Marie	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non		Le Castéra	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	Arsène	Garrac	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Bretx/Thil	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		St Paul	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Rémoulin	L'Isle Jourdain	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Pradère	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc

Rapport d'activités 2022

non	Ribarot	Daux	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui	Gesse	Arné/Boudrac	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Boulogne	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Mondilhan	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Péguilhan	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct		06-déc
		Boissède	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Larjo	St Ferréol	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Molas/L'Isle en Dodon	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Aussoue	Salerm	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
oui		St Frajou	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Samatan/Labastide	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Espienne	L'Isle en Dodon/Martiserre	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Lombes/Samatan	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc

non	Goudex	St Lizier	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Gradoue	Montpezat	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		St Lizier	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Lieuze	St Loube	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Nizas	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
non	Boulouze	Pébès	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc
		Auradé/Endoufielle	18-janv	15-févr	15-mars	12-avr	10-mai	07-juin	21-juin	07-juil	19-juil	17-août	06-sept	26-sept	11-oct	16-nov	06-déc

La plupart des cours d'eau non réalimentés ont connu des étiages sévères dès la mi-juin avec des assecs qui se sont généralement prolongés jusqu'à fin novembre. Seuls le Laurio et le Ribarot sont restés en étiage.

Les cours d'eau réalimentés ont globalement été en étiage à compter du mois d'avril. Certains ont retrouvé leur niveau moyen pendant quelques semaines durant la période estivale.

A noter que les premières observations ont été réalisées le 18 janvier soit moins d'une semaine après la crue du 10/11 janvier 2022. Tous les cours d'eau, mis à part l'Arsène à Thil avaient retrouvé leur niveau moyen.

- **Suivi des matières en suspension (MES)**

L'objectif de ce suivi est de localiser et de tenter de déterminer les causes de turbidité très pénalisante pour le retour du bon état écologique des cours d'eau.

Le suivi consiste à mesurer la transparence de l'eau c'est-à-dire la profondeur à laquelle le disque de Secchi disparaît de la vue de l'observateur.

Les niveaux particulièrement bas, n'ont pas permis d'obtenir des données significatives pour l'ensemble des cours d'eau. Ainsi des données ont pu être collectées pour les cours d'eau réalimentés (Save, Gesse, Bernesse, Seygouade, Aussoue, Arsène) et ponctuellement pour quelques cours d'eau ayant conservé un niveau suffisant (Laurio, Cédât, Ribarot, Gradoue, Lieuze, Boulouze).

Le faible nombre de données récoltées rend leur interprétation difficile. Globalement, on a pu noter une augmentation de la turbidité début juin.

• **Suivi des écrevisses exotiques**

Les deux espèces d'écrevisses exotiques envahissantes présentes sur le bassin de la Save sont l'écrevisse de Louisiane et l'écrevisse de Californie. Elles ont été observées par les techniciens du SYGESAVE, entre 2007 et 2010 sur la partie médiane de la Save pour l'écrevisse de Louisiane, et 2013 sur la Gesse et l'Aussoue pour l'écrevisse de Californie.

Inversement, il reste quelques ruisseaux en tête de bassin où subsistent des écrevisses dites « à pattes blanches » qu'il convient impérativement de préserver. A cet effet, il est important de connaître l'évolution de l'expansion des écrevisses non indigènes. D'autre part, les écrevisses de Louisiane et de Californie déséquilibrent totalement les écosystèmes aquatiques. Or, plusieurs indicateurs mis en place dans le plan de gestion se basent sur la macro faune aquatique ou la faune piscicole et ainsi la présence abondante de ces écrevisses pourrait fausser les résultats de ces indicateurs.

L'objectif de ce suivi est d'une part de déterminer les espèces et leur densité (pose de pièges durant 20 min, 3 fois successives) et d'autre part de déterminer des aires de répartition (pose de pièges durant une nuit).

Le matériel utilisé pour ces deux suivis est présenté Figure 32 et Figure 33.



Figure 32. Balance (détermination des densités de populations)



Figure 33. Nasse (détermination des aires de répartition)

Ces opérations sont menées en partenariat avec les Fédérations de pêche du Gers et de la Haute-Garonne. En 2022, les cours d'eau suivis sont : la Save, la Gesse, l'Aussoue, la Boulouze, la Seygouade, la Bernesse et la Gradoue. Une synthèse des résultats des campagnes de suivi est présentée dans le Tableau 8. Les aires de répartition des différentes espèces sont localisées sur la Figure 34.

Tableau 8 : Résultats des campagnes de suivi des écrevisses exotiques menées en 2022

Capture	Cours d'eau	Commune	Nbre d'individus	Poids	Espèce
Balance	Seygouade	Cazaril	2	26 g	Californie
Nasse	Seygouade	Lespugue	0		
Balance	Gesse	St Loup	11	233	Californie
Balance	Gesse	Blajan	29	824	Californie
Balance	Gesse	Boulogne	5	247	Californie
Nasse	Gesse	Boudrac	1		Californie
Nasse	Gesse	Blajan	26		Californie
Nasse	Gesse	Boulogne	0		
Balance	Aussoue	St Frajou	4	218	Californie
Balance	Aussoue	Samatan	12	724	Californie
Nasse	Aussoue	Salherm	0		
Nasse	Aussoue	St Frajou	4		Californie + Louisiane
Nasse	Aussoue	Montégut	20		Californie

Nasse	Aussoue	Samatan	0		
Balance	Save	L'Isle Jourdain	5		Louisiane
Nasse	Save	Samatan	0		
Nasse	Save	Labastide Savès	4		Louisiane
Nasse	Save	L'Isle Jourdain	1		Louisiane
Nasse	Save	Ste Livrade	2		Louisiane
Nasse	Save	Lévignac	0		
Nasse	Save	Grenade	4		Louisiane + Américaine
Nasse	Gradoue	Montpezat	0		
Nasse	Gradoue	Montégut	1		Louisiane
Nasse	Boulouze	Auradé	16		Louisiane
Nasse	Bernesse	Montgaillard sur Save	0		

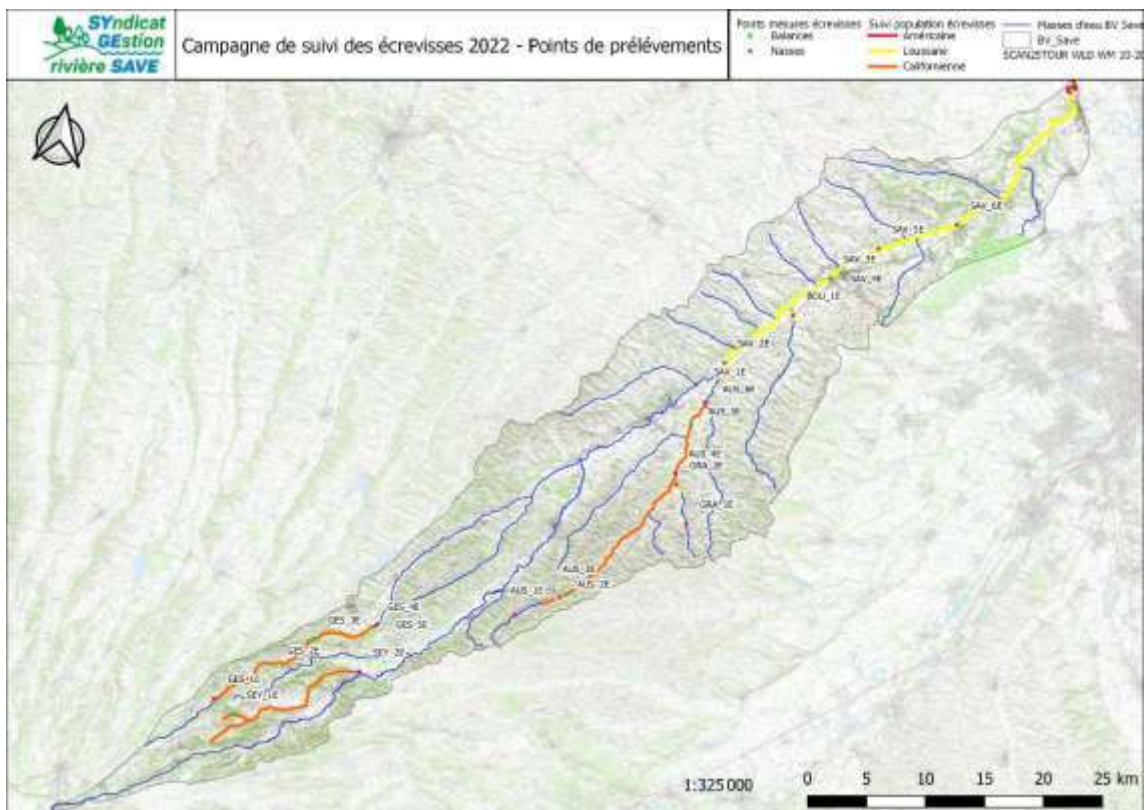


Figure 34 : Aires de répartition des écrevisses envahissantes d'après la campagne 2022

La présence de l'écrevisse de Californie a été confirmée sur l'amont de la Seygouade. Sa population reste peu dense mais doit être surveillée.

Sur la Gesse, la densité de cette espèce est élevée sur une quinzaine de kilomètres entre St Loup et Boulogne sur Gesse. Sa présence n'a pas été identifiée à l'aval de Boulogne. Ce qui devra être confirmé durant les prochaines années.

Sur l'Aussoue, une forte densité d'écrevisses de Californie a été recensée avec de plus gros individus que sur la Gesse. La présence de plus gros individus peut s'expliquer par le fait qu'il n'y ait pas de prédation par la loutre sur l'Aussoue alors qu'elle a été repérée sur la Gesse.

Ces écrevisses n'ont pas été localisées en amont du barrage de St Frajou certainement en lien avec les assècs estivaux existant sur cette partie du cours d'eau.

Sur la Save, la présence de l'écrevisse de Louisiane a été confirmée au niveau de la zone humide de l'Isle Jourdain ainsi que sur la partie médiane et au niveau de la confluence avec la Garonne. Sur ce dernier site, la présence de l'écrevisse américaine a également été relevée.

L'écrevisse de Louisiane a également été identifiée sur la Boulouze. Il sera intéressant de poursuivre le suivi en 2023 pour déterminer l'impact des assècs de ce cours d'eau durant l'été 2022.

Enfin, la Gradoue ne semble pas colonisée par l'écrevisse de Louisiane, probablement du fait de ses assècs en période estivale. Cette observation sera à confirmer en 2023.

- **Suivi de la thermie**

La réalimentation des cours d'eau se traduit par une inversion de leur hydrologie naturelle et impacte notamment la thermie. En effet, des températures d'eau anormalement basses ont été relevées en période estivale. C'est pourquoi, il est apparu intéressant de suivre l'évolution de la température de différents cours d'eau réalimentés ainsi que de la Gradoue. Cette opération a pu être menée en partenariat avec la CATER 32 qui assure le relevé et le suivi des différents équipements. 13 stations ont été implantées. Elles sont localisées sur la Figure 35.

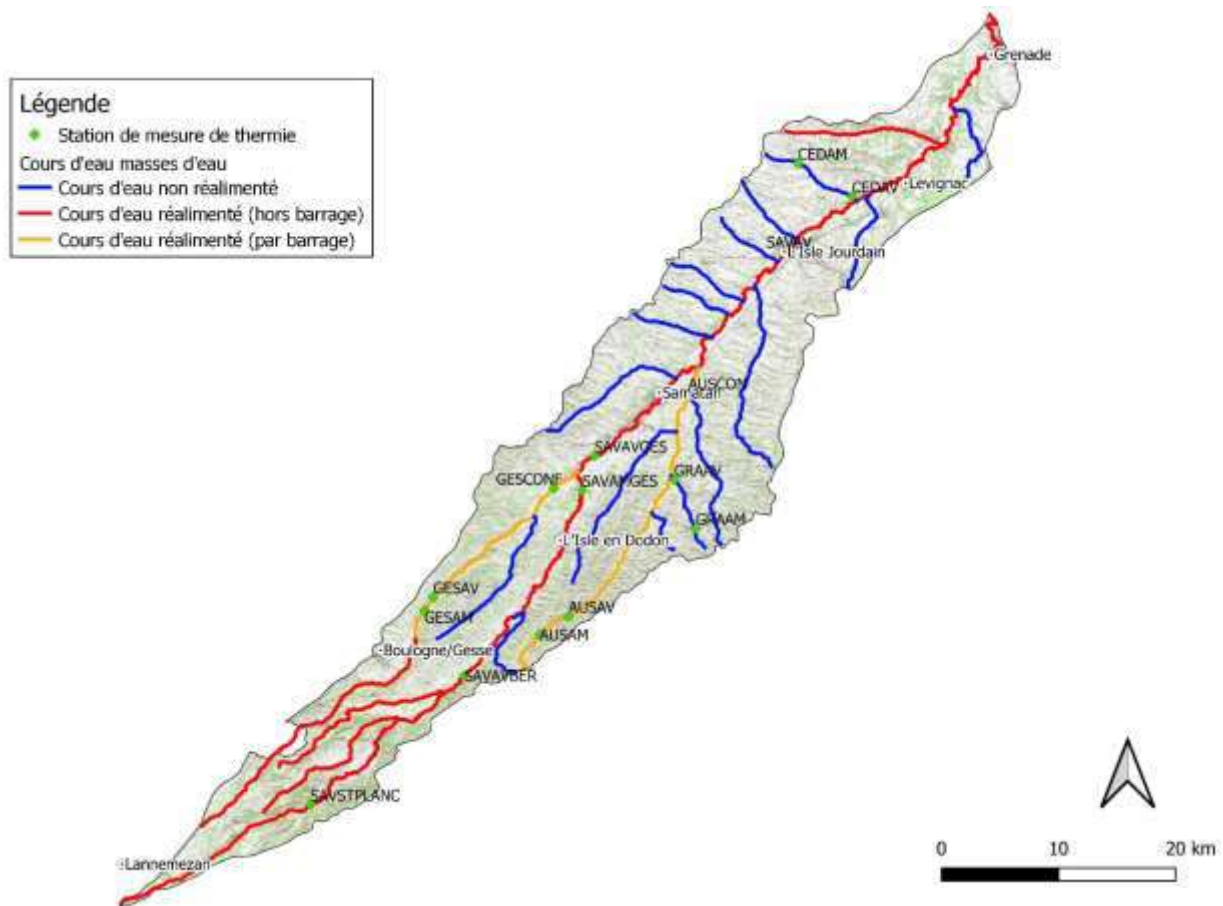


Figure 35 : Localisation des stations de suivi de la thermie

L'analyse des données sera effectuée courant 2023.

f. Les actions en faveur de la lutte contre l'érosion

- **Coterra**

Il s'agit d'une concertation à l'échelle du Territoire Nord Comminges (anciens cantons de Boulogne/Gesse, Aurignac, L'Isle en Dodon) visant à limiter l'érosion des sols en considérant le maintien de l'élevage et des exploitations, de la biodiversité et des paysages. Ce projet a démarré début 2019. Il a réuni des chercheurs, des agriculteurs, des partenaires institutionnels (CD31, 5C, Chambre Agriculture 31, SMGALT et SGSA), autour de différents ateliers.

En 2022, plusieurs échanges visio ont eu lieu afin de déposer un nouveau dossier auprès de l'Agence de l'Eau et de la Fondation de France. Le nouveau projet a reçu un avis favorable de la part de ces deux instances. Le premier comité de pilotage aura lieu début 2023.

- **Partenariat ENSAT**

Depuis plusieurs années des étudiants de l'ENSAT (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse) réalisent dans le cadre de leur formation, des travaux sur le processus d'érosion à l'échelle des bassins versants, notamment sur le bassin de la Save, en collaboration avec le GAGT.

Il est apparu pertinent d'engager un partenariat avec l'ENSAT afin de concrétiser les travaux proposés aux étudiants.

La mission proposée aux étudiants consistait à :

- établir la cartographie des zones prioritaires à risque vis-à-vis de l'érosion des sols, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Save.
- à l'issue du diagnostic réalisé à l'échelle du bassin versant, mener une étude sur le terrain et ainsi proposer des préconisations visant à améliorer la situation actuelle, à l'échelle infra communale.

Outre le territoire du GAGT, il a été proposé de travailler plus particulièrement sur les bassins du Cédât et de la Gradoue. En effet, ces 2 masses d'eau ont fait l'objet d'une dégradation de leur qualité durant ces dernières années.

Le travail de terrain ainsi que l'analyse des données seront réalisés durant le 1^{er} trimestre 2023.

g. Formations et contacts différents partenaires

Outre les interventions auprès des riverains et les réunions déjà mentionnées, les techniciens et la directrice ont participé à différentes réunions ou formations recensées dans le Tableau 9.

Tableau 9 : Formations et réunions auxquelles ont assisté les techniciens

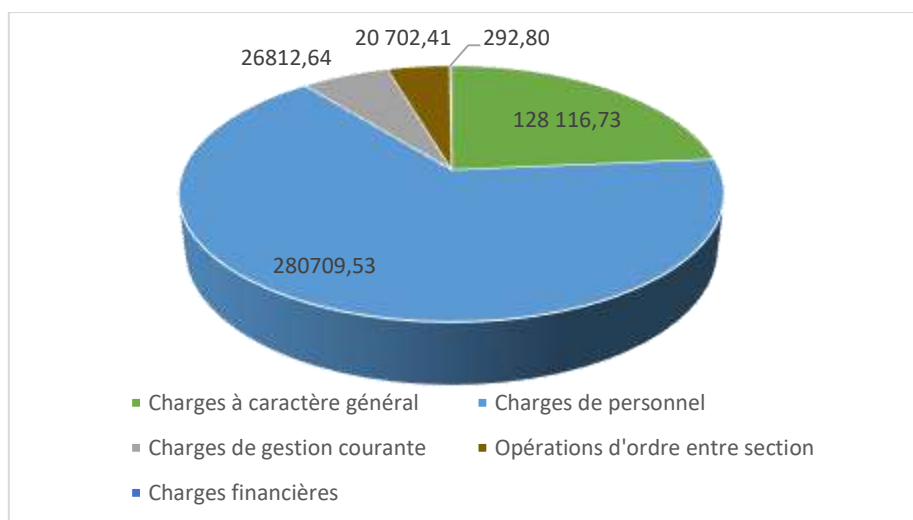
Date	Objet
12/01	Visio CEN « Suivi des écrevisses envahissantes »
17/01	Visio Coterra – Définition contribution du SYGESAVE au projet
19/01	Réunion schéma eaux pluviales Daux
19/01	Réunion DDT 65 (visio) – Appui intervention cours d'eau
28/01	Intervention auprès du CD31 – Présentation aménagement de St Placard
7/02	Webinaire ARB sur Biocccitanie
8/02	Visio « transport sédimentaire » avec chargé de mission SAGE du SMEAG
25/02	Visio SMEAG – transport sédimentaire
8/03	Visio Présentation de l'outil Indiq eau
10/03	Réunion PLU Le Castéra
17/03	Webinaire OFB « Le génie végétal au service de la GEMAPI »

21/03	Copil ENS Gers
22/03	Journée CATER 32 – Rencontre intersyndicats
5/04	Formation Salamandre
7 et 8/04	Journées techniques D2B – Continuité écologique
12/04	Rencontre correspondant SAFER
21/04	Rencontre commercial Sté Grippel (Présentation techniques de confortement de berges)
10/05	Journée Conseil/Régional/DREAL « mise en œuvre PAPI » (visio)
12/05	Concertation pour création plan de gestion de la zone alluviale de Grenade
30-31/05	Formation zones humides
1/06	Copil Schéma assainissement de Daux
2/06	Réunion CC Savès, DDT32, commune concernant le moulin de Samatan
23/06	Webinaire Oleau protection des rivières. Quelles actions dans le BV
27/06	Webinaire CEN Occitanie « Les espèces envahissantes faune »
30/06	Journée des techniciens de rivière organisée par la DDT 31
4/07	Webinaire « sentinelles de l'eau »
7/07	Présentation plan de gestion « zones alluviales de la Garonne »
11/07	Présentation « living lab »
18/07	Réunion visio. Echanges concernant l'appel à projet Coterra déposé auprès de la Fondation de France
19/09	Suivi en milieux humides
21/09	Contribution à l'état des lieux réalisé dans le cadre du COT du PETR Portes de Gascogne
23/09	Webinaire volet milieux aquatiques FEDER 2021/2027
5/10	Formation « publicité des actes »
6/10	Webinaire SDAGE-PDM
7/10	Journée technique D2B « Concertation – communication »
10-11/10	Formation assistante de prévention
17/10	Réunion « projet ENS Lévigac »
22/11	Echanges (visio) AE/Syndicats de rivière concernant situation de la CC du Magnoac
30/11	Réunion des différents acteurs « canal de Samatan »
30/11	Echanges CATER/Syndicats gersois sur protocole de suivi hydro/MES
1-2/12	Formation « stress et émotions en milieu professionnel »
5/12	Webinaire « La Gemapi : syndicat vs riverain ou commune qui doit faire quoi »
6/12	Formation « reconnaissance présence de la loutre »
14/12	Formation CDG 31 sur la protection sociale

III. LE BILAN FINANCIER 2022

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 456 634.11 € TTC et se répartissent de la façon suivante :



Il est rappelé que le chapitre 11 intègre les dépenses de travaux du type enlèvement d'embâcles, entretien de la ripisylve ainsi que les fournitures pour chantier pour un montant total de 84 750,96 €.

Les charges de personnel ont connu une hausse de 1% uniquement par rapport à 2021. Pour rappel, plusieurs facteurs ont contribué à augmenter les charges de personnel :

- L'augmentation de la valeur du point (juillet 2022)
- Une légère augmentation du CIA
- La modification du régime de retraite de 2 agents

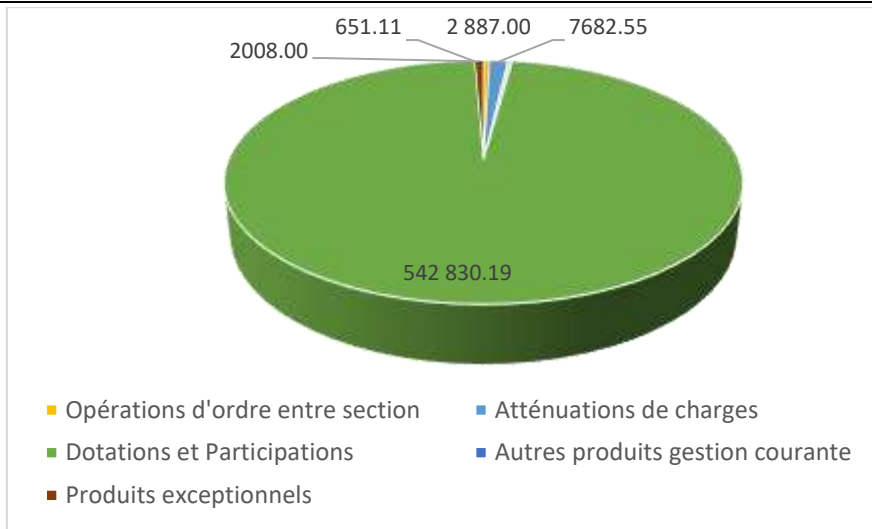
Cette augmentation est minime par rapport à 2021, car en 2021 ces charges intégraient une période de tuilage entre Flaurine et Pauline.

Les opérations d'ordre concernent les amortissements ainsi que le produit de la vente de matériel (broyeur d'accotement) pour un montant de 2 000 € ; également inscrites en recettes d'investissement.

Les charges financières correspondent, pour la dernière année, aux intérêts de l'unique emprunt en cours qui est intégralement remboursé par la commune de l'Isle en Dodon.

2. Les recettes de fonctionnement

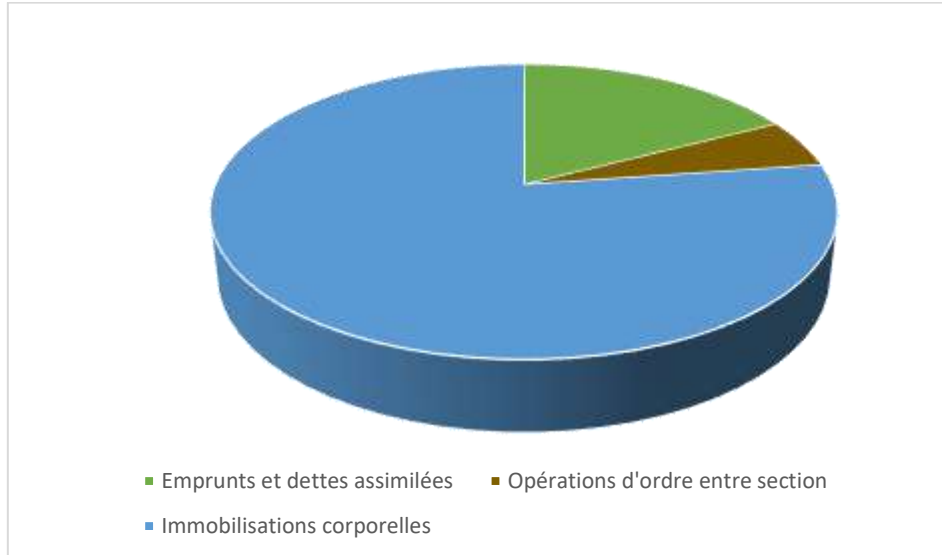
Elles s'élèvent à 556 058.85 € TTC et se répartissent de la façon suivante :



Les opérations d'ordre entre section correspondent à l'amortissement des subventions perçues sur des travaux inscrits en investissement, amortissement, également inscrit en dépenses d'investissement. Les atténuations de charges concernent le reversement de supplément familial et le reversement d'Indemnités journalières par la CPAM. Les "dotations et participations" représentent plus de 97% des recettes. Elles intègrent les subventions des partenaires financiers ainsi que les cotisations des collectivités membres. Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2021 en partie lié au versement sur cet exercice de la totalité de l'aide relative à la mission de technicien pour l'année 2021 et de l'acompte 2022.

3. Les dépenses d'investissement

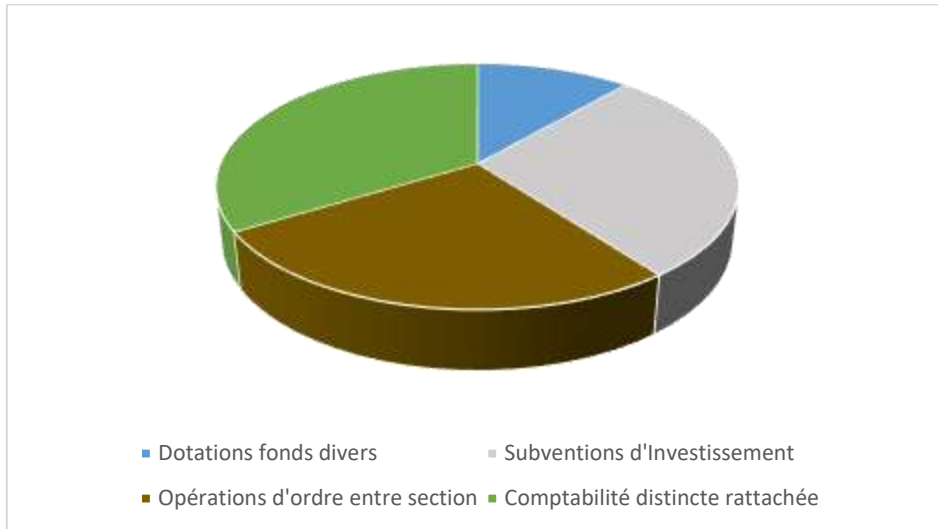
Elles s'élèvent à 202 100.63 € TTC et se répartissent de la façon suivante :



Ces dépenses sont en nette augmentation par rapport à 2021. Outre les charges financières liées à l'emprunt remboursé par la commune de l'Isle en Dodon, on retrouve les opérations d'ordre avec l'amortissement des subventions (également en recettes de fonctionnement), des immobilisations incorporelles correspondant à la première partie de l'étude des systèmes d'endiguement, des immobilisations corporelles avec l'acquisition des parcelles de Mme Lapeyre (acte de vente signé en décembre 2021) ainsi que les travaux réalisés sur ces parcelles et l'acquisition d'un ordinateur portable. Enfin des travaux de recharge sédimentaire et de traitement d'atterrissement initialement prévus en 2020 et 2021 ont été réalisés.

4. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 145 557.14 € TTC et se répartissent de la façon suivante :



Elles intègrent le versement de FCTVA relatif aux opérations réalisées en 2020. Les subventions d'investissement concernent un premier versement des subventions relatives à l'étude des systèmes d'endiguement. Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements et à la vente du broyeur (également en dépenses de fonctionnement). Enfin, les subventions pour les opérations réalisées sur des propriétés privées (la recharge et les atterrissements)

5. Résultat de l'exercice et résultat cumulé

1) Résultat de l'exercice 2022

	Dépenses €	Recettes €	Résultat 2022 €
Fonctionnement	456 634.11	556 058.85	99 424.74
Investissement	202 100.63	145 557.14	- 56 543.49
TOTAL	658 734.74	701 615.99	42 881.25

Le résultat de l'exercice 2022 laisse donc apparaître :

- En section de **fonctionnement** un excédent de **99 424.74 €**
- En section d'**investissement** un déficit de **56 543.49 €**.

2) Résultat cumulé

	Résultat de clôture de l'exercice 2021 €	Résultat 2022 €	Résultat cumulé 2022 €
Fonctionnement	751 315.74	99 424.74	850 740.48
Investissement	175 335.41	-56 543.49	118 791.92
TOTAL	926 651.15	42 881.25	969 532.40

